ŒUVRES COMPLÈTES

DE

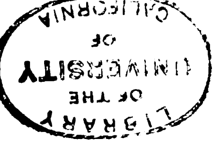
DUCLOS,

Historiographe de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, Membre de celle des Inscriptions et Belles-Lettres;

Recueillies *pour la première fois*, revues et corrigées sur les manuscrits de l'auteur, précédées d'une notice historique et littéraire, ornées de six portraits,

Et dans lesquelles se trouvent plusieurs écrits inédits, notamment des *Mémoires* sur sa vie, des *Considérations sur le goût*, des *Fragmens historiques* qui devoient faire partie des MÉMOIRES SECRETS, etc., etc.

TOME NEUVIÈME.



IMPRIMERIE DE FAIN ET COMPAGNIE.

A PARIS,

Chez COLNET, libraire, au coin de la rue du Bac et du quai Voltaire.
Et FAIN, imprimeur, rue St.-Hyacinthe, n.° 25.

M. DCCC. VI.

MÉMOIRE

SUR LES LANGUES

CELTIQUE ET FRANÇOISE.

MÉMOIRE

SUR

L'ORIGINE ET LES RÉVOLUTIONS

DES LANGUES

CELTIQUE ET FRANÇOISE.

On ne sauroit jamais être parfaitement instruit de l'origine d'une langue, si l'on ne connoît celle des peuples qui la parlent. La langue françoise a été sans doute, après les langues grecque et latine, celle qui a été la plus répandue et dans son origine et depuis les progrès qu'elle a faits.

Sans entrer ici dans le détail et la discussion des fables que l'ignorance et l'orgueil ont fait imaginer à tous les peuples pour relever leur origine, il suffit d'établir comme un fait constant, que les plus anciens peuples connus qui aient habité les Gaules, étoient les Celtes. Quoique plusieurs auteurs, tels qu'Appien Alexandrin, Ph. Cluverius, comprennent sous ce nom avec les Gaulois, les Germains, les Espagnols,

les Bretons (aujourd'hui les Anglois), les Illyriens, etc., il est certain que Polybe, Diodore, Plutarque, Ptolomée, Strabon, Athénée et Joseph donnent particulièrement aux peuples qui occupoient les Gaules, le nom de *Celtes*, soit que les autres peuples tirassent leur origine des Celtes de la Gaule, et que ce nom fût un nom collectif, soit que ce nom général fût devenu particulier aux seuls Gaulois.

La langue des anciens Gaulois étoit donc la langue celtique, dont je vais examiner les diverses révolutions.

On prouve ordinairement les changemens qui sont arrivés dans une langue morte, par les ouvrages qui en restent. En comparant les tours, les expressions, et fixant les époques de ces ouvrages, on peut en assembler une suite, et de ces différens écrits former une espèce de corps d'histoire, telle à peu près que celle, dans un autre genre, qui résulte d'une suite de monumens ou de médailles.

Au défaut de ces monumens, c'est-à-dire des ouvrages, nous n'avons d'autres lumières sur la langue celtique, que le témoignage de quelques historiens dont nous ne pouvons pas tirer un grand secours. Je m'en servirai cependant pour prouver que la langue celtique étoit commune à toutes les Gaules, pour juger quels caractères

y étoient en usage, et pour établir enfin ce qui concerne la langue et ses révolutions, jusqu'aux temps où les monumens peuvent nous guider avec plus d'assurance.

Quoique les Gaules fussent anciennement divisées en plusieurs états (*civitates*), et les états en pays (*pagi*) qui tous se gouvernoient suivant leurs lois particulières, ces états formoient tous ensemble un corps de république ou d'empire qui n'avoit qu'un même intérêt dans les affaires générales. Ils formoient des assemblées où ils traitoient de leurs intérêts communs, soit pour la guerre, soit pour la paix; ainsi ces assemblées étoient ou civiles ou militaires. Celles-ci, appelées *comitia armata*, ressembloient assez à ce que nous appelons *arrière-ban* (*). Il étoit donc nécessaire qu'il y eût dans les Gaules une langue commune, pour que les députés pussent conférer, délibérer et former sur-le-champ des résolutions qui devoient être connues de tous les assistans, et nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun autre auteur, qu'ils eussent besoin d'interprètes.

Nous voyons d'ailleurs que les druides qui faisoient à la fois la fonction de prêtres et de juges, avoient coutume de s'assembler une fois

(*) *Hoc more Gallorum initium est belli, quâ lege omnes puberes armati convenire coguntur.* Cæsar, lib. V.

l'année auprès de Chartres, pour rendre la justice aux particuliers de la nation, qui venoient de toutes parts les consulter (*). Il falloit donc qu'il y eût une langue générale, et que celle des druides fût familière à tous les Gaulois. Ce qui fortifie encore ce jugement, est de voir que les noms propres des seigneurs de tous les pays de la Gaule, et plusieurs noms de lieux avoient une même terminaison. Cingétorix chez ceux de Trèves, Dumnorix chez les Eduens ou Bourguignons, Amblorix dans le pays de Liége, *Eburonum*, Eporédorix chez les Helvétiens, Vercingétorix auvergnat, etc. Nous ne voyons point de nos jours que des terminaisons semblables soient communes à des peuples différens, quoique chaque province en ait qui lui soient particulières; la raison en est qu'étant toutes soumises à un même prince, elles n'ont plus entr'elles cette liaison et cette correspondance politique qui autrefois ne formoit qu'un peuple libre des provinces les plus éloignées. Tout concourt donc à prouver que toutes les Gaules avoient une langue commune et générale.

La langue a dû même s'y conserver sans altération, plus long-temps que chez tout autre

(*) *Hüc omnes undique qui controversias habent, conveniunt, eorumque judiciis decretisque parent.* Cæsar, lib. VI.

peuple, premièrement, comme je viens de le dire, par la correspondance intime de toutes ses parties; en second lieu, parce qu'il n'y a point eu de pays moins sujet aux invasions étrangères, qui pour l'ordinaire font les changemens les plus considérables dans une langue, par le mélange des peuples différens. Bien loin que les étrangers osassent attaquer les Gaules, nous voyons que les Gaulois trop nombreux étoient obligés de sortir de leur pays pour en chercher d'autres : telle fut la sortie de Sigovèse au delà du Rhin, dans la forêt Hercynie et dans la Bohême, qui prit ce nom des Boïens, qui faisoient une grande partie de ses troupes. De ces mêmes Gaulois sortirent, trois cents ans depuis, ceux qui fondèrent la Gallo-Grèce. Bellovèse sortit en même temps que Sigovèse, son frère, et passa au delà des Alpes, où les Gaulois s'établirent et bâtirent Vérone, Padoue, Milan, Bresse, et plusieurs autres villes qui subsistent encore aujourd'hui. C'est ce pays que les Romains nommoient à leur égard, *Gaule Cisalpine*. Ainsi, bien loin que la langue celtique ou gauloise pût s'altérer dans les Gaules par le mélange des étrangers, les Gaulois devoient altérer la langue naturelle des peuples chez lesquels ils faisoient des invasions.

Il y avoit aussi plusieurs nations dont la lan-

gue devoit avoir et eut dans la suite beaucoup de rapports avec la gauloise. Il y a apparence que les Gaulois et les Germains qui confinoient dans toute la longueur du Rhin, ne devoient pas différer beaucoup de langage. Outre que ces deux peuples descendoient originairement des Celtes, plusieurs Germains étoient venus s'établir dans les Gaules, et des Gaulois étoient réciproquement passés dans la Germanie, où ils avoient occupé de vastes contrées. Cependant les langues gauloise et germanique n'étoient pas si semblables que les deux peuples s'entendissent facilement, à moins d'avoir commercé quelque temps ensemble. On peut juger aussi que les peuples de la partie méridionale de l'île de la Grande-Bretagne qui borde la mer, et dont les Belges s'étoient rendus maîtres, avoient beaucoup de conformité de langage avec les Gaulois. C'est pourquoi, dit César, les villes de cette partie de la Bretagne ont ordinairement le nom des villes ou lieux ou villages de la Belgique d'où étoient venus les conquerans : *Bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt.* Ptolomée nous montre que les Celtes avoient établi des colonies dans la même île; et par conséquent ils y avoient en même temps porté leur langue.

Outre les langues germanique et britannique,

plusieurs savans ont cru que le phénicien avoit beaucoup de rapport avec le gaulois. Ils se fondent sans doute sur le sentiment de Timagène le Syrien, qui prétend que l'Hercule phénicien ou tyrien, conduisit dans les Gaules une colonie de Doriens, non de la Grèce, mais de Dora, ville de Phénicie, célèbre dans l'Écriture; et que les Celtes ou Gaulois étoient en partie originaires de ces Phéniciens ou Doriens. Ce qui a fait, selon Vossius, regarder par Timagène, l'Hercule phénicien comme plus ancien que le thébain, et même que l'égyptien, c'est que le nom d'Hercule signifie en langue phénicienne *Conducteur* ou *Libérateur*, ce qui ne convient point à la profession et aux travaux de ceux que la Grèce et l'Egypte ont honorés de ce nom. Il est d'ailleurs constant que les Phéniciens avoient eu beaucoup de commerce avec les Celtes ou Gaulois; et Samuel Bochart a fait voir que les Gaulois en avoient emprunté la plupart des mots dont ils se servoient pour désigner leurs divinités, leurs princes, leurs magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes et autres choses semblables.

Nous lisons encore dans César que la première divinité des Gaulois étoit Mercure : *Deum maximè Mercurium colunt, post hunc Apollinem, et Martem, et Minervam.* Or, les Gau-

lois nommoient leur Mercure *Thot* ou *Theutatès*, nom qui paroît, ainsi que le Θεὸς des Grecs, et le *Deus* des Latins, venir du *Thou* ou *Theom* des Hébreux, qui veut dire abîme ou chaos, et qui a souvent servi d'emblême à la divinité, comme on voit Hésiode appeler le chaos le premier de tous les dieux, Χάος πρώτιστα Θεῶν.

Nous remarquerons aussi qu'un grand nombre des plus célèbres villes de l'ancienne Gaules, avoient leurs noms terminés en *magus* ou *magum*, *Rothomagum*, *Cæsaromagum*, *Noviomagum*, *Drusomagum*, *Argentomagum*, etc. Or, *magum* paroît venir du mot hébreu ou phénicien *mahum*, qui signifie maison ou demeure, la lettre *h* prenant chez les anciens peuples d'occident le son du *g*.

On peut croire que c'étoit des Phéniciens que les Gaulois avoient reçu les caractères dont ils se servoient pour écrire leur langue. Ces caractères étoient ceux mêmes dont se servoient les Grecs, selon César, qui dit, en parlant de la discipline des druides : *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis ferè rebus publicis privatisque rationibus, græcis litteris utantur.* Il dit ailleurs qu'après la défaite des Helvétiens auprès de Langres, on trouva dans leur camp un état écrit en caractères grecs, de



ceux qui étoient sortis du pays. Plusieurs, à la vérité, prétendent que la colonie sortie de la ville de Phocée en Ionie, province de l'Asie mineure, qui passa dans les Gaules, et y fonda Marseille, pouvoit avoir apporté les caractères grecs; mais ce sentiment paroît le moins probable.

1.° Parce que Strabon, qui écrivoit sous Auguste, marque que les Celtes n'avoient commencé à fréquenter les Marseillois, et à étudier dans leurs écoles, que depuis qu'ils furent soumis aux Romains.

En second lieu, si les Gaulois avoient reçu leurs caractères par ceux de Marseille, il est vraisemblable que la langue de ces derniers auroit, par la même voie, fait quelque progrès dans les Gaules, et aucun auteur ne témoigne que les Gaulois entendissent la langue grecque; nous voyons au contraire que César, voulant donner de ses nouvelles à Cicéron, que les Gaulois tenoient assiégé auprès de Trèves, lui écrivit en grec, de peur que sa lettre étant interceptée, l'ennemi ne connût ses desseins : *Hanc epistolam græcis conscriptam litteris mittit, ne interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* Il est certain que par le mot *litteris*, César entend parler de la langue et non des caractères, puisqu'il dit expressément ailleurs,

et en plus d'une occasion, que les caractères dont se servoient les Gaulois étoient ceux des Grecs. Il y a donc plus d'apparence qu'ils les avoient reçus des Phéniciens, soit de ceux qui avoient suivi l'Hercule tyrien, ou de ceux qui commerçoient le long des côtes, et qu'ils les tenoient de la même source que les Grecs eux-mêmes.

Tel étoit l'état de la langue celtique ou gauloise, lorsque César entreprit la conquête des Gaules. On sait qu'elles étoient alors divisées en quatre parties, quoiqu'il n'en compte que trois; savoir : l'Aquitanique, qui étoit comprise entre la Garonne, l'Océan et les monts Pyrénées; la Celtique, qui portoit proprement le nom de Gaule, entre la Garonne, l'Océan et la Seine; *tertiam partem incolunt qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli, appellantur*, et la Belgique, entre la Seine, la Marne, le Rhin et l'Océan.

Si César ne comprend pas dans sa division la Gaule narbonnoise, qui étoit renfermée entre les Alpes, la mer et le Rhône, et un peu au delà du même fleuve dans l'ancienne Septimanie, appelée aujourd'hui Languedoc, c'est qu'elle avoit été soumise aux Romains plus de soixante ans auparavant, par le consul Q. Martius Rex, l'an de Rome 635, et qu'elle étoit devenue pro-

vince romaine, lorsque César entra dans les Gaules.

On comprend aisément qu'une langue commune à une si grande étendue de pays, devoit nécessairement être divisée en plusieurs dialectes particuliers, dont chacun avoit ses mots propres et différens, du moins dans leurs inflexions. Les contrées de la Gaule qui avoient quelque commerce avec des étrangers différens, en empruntoient toujours quelques termes en leur communiquant des leurs. Strabon remarque, par exemple, que les Aquitains différoient assez des autres Gaulois dans leurs manières et leur langage, et avoient en même temps beaucoup de conformité avec les Espagnols, leurs voisins du côté des Pyrénées : aussi ceux-ci leur envoyèrent-ils contre César un secours de vieilles troupes, qui avoient servi sous Sertorius. Les habitans de la Gaule narbonnoise avoient déjà beaucoup perdu de la pureté du langage de leurs pères, par leur mélange avec les Romains.

On sait d'ailleurs qu'il suffit qu'une langue vivante soit étendue pour qu'il s'y trouve des dialectes : le peuple ne parle jamais la même langue que les personnes qui ont eu de l'éducation, et on pourroit dire qu'il y a presque des dialectes d'état et de condition différente ; mais quelque différence qui se trouvât dans le langa-

ge des diverses parties des Gaules, la langue étoit cependant la même au fond, et ce n'est que des différens dialectes qu'il faut entendre ce que dit César : *Hi omnes linguâ*, etc., *inter se differunt.* Le mot *linguâ* ne signifiera que dialecte, pour peu que l'on fasse attention à ce que dit Strabon : *Eâdem non usquequaquè linguâ utuntur omnes, sed paululùm variatâ.* En effet, ce n'est que par la confrontation des passages des différens auteurs, qu'on peut parvenir à fixer le sens des uns et des autres. La langue celtique s'étoit donc assez bien conservée jusqu'au temps que César entra dans les Gaules; du moins elle n'avoit essuyé d'autres altérations que celles qui arrivent à toutes les langues vivantes, soit par un commerce étranger, soit par les changemens insensibles auxquels elles sont toutes sujètes. L'on sait qu'il suffiroit d'une longue durée de temps pour qu'une langue fût très-dissemblable d'elle-même; un mot, après avoir été en usage, passe de mode et est remplacé par un autre, sans autre raison de préférence que l'inconstance; mais ce ne fut pas ainsi que la langue celtique s'altéra lorsque les Romains se furent emparés des Gaules; elle éprouva une révolution subite et presque totale. Aussitôt que les Romains les eurent asservies, ils usèrent de la même politique qu'ils employoient dans leurs

autres conquêtes; ils y portèrent leurs lois, et croyant que la langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entr'eux, ils n'oublièrent rien pour y faire régner la langue latine. Les Grecs furent les seuls avec qui les Romains se comportèrent différemment, parce qu'étant la nation la plus polie, les Romains avoient cherché à les imiter avant que de les avoir assujétis. Il y avoit peu de Romains d'un certain rang à qui la langue grecque ne fût familière, et qui n'envoyassent leurs enfans s'instruire dans l'école d'Athênes. Ils eurent toujours beaucoup de considération pour les Grecs; mais ils ne croyoient pas devoir les mêmes égards à des peuples qu'ils regardoient comme barbares; ils croyoient les policer en leur faisant recevoir et leurs mœurs et leur langue.

On n'ignore pas que, chez les Romains, réduire un pays conquis en forme de province, c'étoit y envoyer des gouverneurs pour y entretenir des troupes, y lever des tributs, y établir des magistrats pour y rendre la justice selon les lois romaines, sans égard à celles des vaincus. Tous les actes publics se faisoient en latin. Dans les armées et dans les tribunaux, les officiers de guerre et de justice s'expliquoient dans la même langue. Tel étoit déjà l'usage de la Gaule narbonnoise au temps de César. Un

seigneur gaulois nous en représente la servitude : *Quod si ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure et legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute.* Il est bien vrai qu'il y avoit eu un arrêt du sénat pour faire jouir de leurs anciennes franchises quelques provinces de la Gaule ; mais lorsque les Gaules furent entièrement soumises, les Romains gardèrent leur parole comme le vainqueur et le plus fort ont coutume de la garder.

Caligula, pour fixer la langue latine dans les Gaules, établit des écoles à Lyon et à Besançon, il y proposa des prix d'éloquence. Ces écoles se multiplièrent dans la suite ; il est souvent parlé de celles qui étoient sous la conduite du rhéteur Eumenius. D'ailleurs, plusieurs des plus illustres Gaulois ayant perdu toute espérance de recouvrer leur liberté et de la rendre à leur pays, s'attachèrent à Rome comme à leur nouvelle patrie ; ils cherchèrent à entrer dans le sénat, et pour n'être plus confondus avec les vaincus, ils apprirent la langue des vainqueurs. Ainsi, tous les objets d'émulation proposés par les Romains, et tout ce que l'ambition inspiroit aux Gaulois, tendoient à la ruine de la langue celtique.

La langue latine fit donc de très-grands pro-

grès dans les Gaules; mais, indépendamment des moyens qui furent employés pour l'établir sur les ruines de la celtique, celle-ci portoit en elle-même les principes de sa décadence.

Rien ne conserve mieux une langue que les livres, qui sont en effet les tables qui peuvent les sauver du naufrage; et les Gaulois n'écrivoient ni lois, ni histoires, ni les mystères de leur religion, ni ce qu'ils enseignoient dans leurs écoles des sciences morales ou naturelles.

Les druides ne vouloient rien écrire de ce qu'ils enseignoient à leurs disciples (*); ils leur faisoient apprendre par cœur un grand nombre de vers, dans lesquels étoient renfermés les points de leur religion et de leur philosophie; leur dessein étoit de tenir ces mystères cachés au vulgaire, et que leurs disciples s'attachassent à cultiver leur mémoire, comme la garde des trésors de l'esprit (**). Aussi, nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun autre écrivain de l'antiquité,

(*) *Nonnulli annos vicenos in disciplinâ permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare.* Lib. VI.

(**) *Quòd neque in vulgus disciplinam efferre velint, neque eos qui discunt litteris confisos minus memoriæ studere; quod ferè plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant.* Ibidem.

que les Gaulois eussent écrit aucun ouvrage ou en vers ou en prose.

On parle avec éloge de la prudence des Égyptiens, qui tenoient les mystères de la religion et des sciences cachés au vulgaire. Joseph reproche aux Grecs de souffrir que toutes personnes indifféremment écrivent l'histoire, ce qui produisoit dans leurs historiens tant de fables et de contradictions honteuses; au lieu que, chez les Hébreux, la fonction d'écrire l'histoire étoit confiée aux personnes les plus illustres de la nation; mais du moins les Égyptiens, en dérobant au vulgaire la connoissance des mystères de la religion et des sciences, publioient l'histoire de leurs rois et des grands hommes de leur nation, et ce n'est que l'abus et la licence des Grecs à cet égard qu'on peut reprendre. Cependant, la multitude de leurs écrivains en tous genres a conservé leur langue. Jamais les sciences, les belles-lettres et les arts n'ont fait plus d'efforts parmi eux pour s'assurer l'immortalité, que lorsque les Romains les ont subjugués. C'étoit alors que la Grèce produisoit Plutarque, Pausanias, Ptolémée, Galien, qu'elle faisoit frapper des médailles en sa langue, qu'elle la gravoit partout, qu'elle la perpétuoit dans des inscriptions, qu'elle bâtissoit des palais, élevoit des temples, qu'elle instruisoit ses vainqueurs, et les forçoit à reconnoître les Grecs

pour leurs maîtres dans tous les genres de littérature et de savoir; peut-être même que l'impossibilité de détruire la langue grecque pour faire régner la latine en sa place, eut bien autant de part aux égards que les Romains témoignèrent aux Grecs, que l'admiration pour leurs talens. Mais les ouvrages sont les sûrs dépositaires d'une langue morte; c'est par eux que les langues grecque et hébraïque sont parvenues jusqu'à nous, malgré les révolutions étonnantes que ces deux nations ont éprouvées. C'est par la même voie que les Romains, qui n'avoient pu abolir celles-là, ont fait passer jusqu'à nous la leur, qui peut-être est encore aujourd'hui plus répandue, ou du moins plus étendue qu'aucune langue vivante.

La langue celtique n'avoit aucune des ressources qui conservent une langue, et il est étonnant qu'avec le goût pour l'éloquence et la politesse du langage que Varron et saint Jérôme supposent aux Gaulois, ils ne fissent paroître aucun ouvrage; il est encore plus étonnant que s'étant signalés dans tous ces pays par leurs expéditions militaires, ils aient négligé d'en conserver le souvenir par des histoires. Peut-être que les Gaulois n'étoient pas si frappés de leurs propres exploits, et que ce qui faisoit l'admiration des autres peuples, leur paroissoit leur simple devoir.

Mais on ne trouve pas même qu'ils aient eu des archives; je remarquerai en passant que Budée prétendoit que nous avions encore à cet égard la négligence de nos ancêtres (*).

En effet, ce n'est que le goût général pour les sciences et les lettres qui s'est emparé des particuliers de la nation, qui la sauvera un jour de l'oubli; mais il seroit peut-être difficile de citer beaucoup d'ouvrages entrepris et faits par l'autorité publique, et l'on en pourroit indiquer plusieurs qui seroient jugés d'une utilité générale, et à l'égard desquels nous mériterions les mêmes reproches que nous faisons aujourd'hui aux Gaulois. Quoi qu'il en soit, tout ce que je viens d'exposer fait assez voir que la langue celtique ne dut pas subsister long-temps dans les Gaules depuis qu'elles furent soumises aux Romains. Il se forma d'abord, tant à la ville que dans les campagnes, un jargon mêlé de celtique et de latin. Il est vraisemblable, par ces raisons,

(*) *Nunc omnia in tenebris latent injuriâ temporum, patriâque suâ Galli peregrinari videntur, soli propè omnium rerum suarum ignari. Itaque instrumentum regni nullum ne publicum quidem habemus, quod quidem certè magnoperè memorandum sit; sed hic est perpetuus hujus regni genius, rerum gestarum monumenta ut nihil ad rempublicam pertinere videantur. Voyez* ses notes sur les Pandectes, p. 89.

que ceux qui vivoient dans les villes, et qui y tenoient quelque rang, au lieu de songer à polir ce jargon, cherchèrent à se défaire de ce qu'ils avoient de celtique, pour s'instruire parfaitement du latin; mais il leur resta toujours beaucoup de mots et de tours de leur langue naturelle, qui cependant alloit toujours en s'affoiblissant par le commerce des Romains.

Les Romains, de leur côté, quelque désir qu'ils eussent de conserver et d'étendre leur langue, durent la voir s'altérer de jour en jour, et elle ne perdit pas moins de sa pureté par leurs conquêtes, que lorsqu'ils devinrent eux-mêmes la proie des Barbares.

Pour ceux de la campagne, indépendamment des accidens qui leur furent communs avec leurs maîtres, il s'y rencontra encore la rudesse et la grossièreté qui corrompirent même leur langue naturelle; ainsi, il dut se former dans les Gaules une infinité de jargons différens, et la langue étoit dans cet état lorsque les Francs y entrèrent.

La partie des Gaules, qu'on nommoit alors l'Armorique, et qui est aujourd'hui la province de Bretagne, avoit conservé la langue celtique avec le moins d'altération, parce que les Romains y firent peu de séjour, et qu'il s'y réfugia un grand nombre de Gaulois qui redoutoient la

domination romaine. César dit que Dumnac, angevin (*), se sauva à l'extrémité de l'Armorique, et plusieurs savans ont prétendu que, si l'on vouloit trouver encore quelques vestiges de la langue celtique, ce seroit dans cette province qu'il faudroit les chercher. Cependant, les mêmes raisons qui peuvent faire croire que la langue celtique a dû se conserver dans cette province plus long-temps que dans aucune autre, nous doivent faire juger qu'elle a dû s'y altérer aussi, lorsque les Francs entrèrent dans les Gaules. Les Romains vaincus se réfugièrent dans les extrémités des provinces, et particulièrement dans l'Armorique, comme les Gaulois, fuyant les Romains, s'y étoient retirés plus de quatre siècles avant ces temps-là. Par conséquent, les Romains durent y porter leur langue qui avoit beaucoup dégénéré, et qui se corrompit encore davantage, en se mêlant avec celle des habitans de l'Armorique; et l'une et l'autre, en se confondant, durent éprouver un changement considérable.

Cependant, il y a apparence qu'il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de tours et d'expressions de la langue celtique. Indépen-

(*) *Beatus Renan. Gesn. Hotteman, Pierre Dan. Picart. Cambd. in Britanniâ suâ*, p. 12, *et Samuel Bochart.*

damment du sentiment de Daniel Picart, et particulièrement de Cambdem et de Bochart, qui croient trouver dans la langue de cette province un grand nombre de termes celtiques, on peut ajouter une observation qui, si elle ne fait pas preuve, ne laisse pas d'être une singularité remarquable : c'est que les habitans des provinces de Galles et de Cornouaille en Angleterre, et les Bas-Bretons s'entendent assez facilement les uns les autres, quoiqu'ils n'aient jamais eu grand commerce ensemble. Quelques révolutions qui soient arrivées dans ces provinces, tant de çà que de là la mer, elles ont changé de maîtres sans presque changer de mœurs et de langage ; et, comme leur langue conserve encore aujourd'hui beaucoup de rapport, on pourroit croire que c'étoit celle qu'on parloit originairement dans toute l'étendue de pays dont ces peuples n'occupent qu'une portion, et qu'ils ont conservé leur langue avec moins d'altération, par le peu de commerce qu'ils ont eu avec leurs voisins. Les Francs, quelle que fût leur origine, soit qu'ils la tirassent en partie du sein de la Gaule, soit qu'ils vinssent de la Germanie, descendoient des anciens Celtes ; et si leur langue n'étoit pas un dialecte de la celtique, elle devoit du moins avoir quelque rapport avec elle. Ces nouveaux vainqueurs ne firent aucun effort pour faire re-

cevoir leur langue aux vaincus; ils en adoptèrent même les lois en partie, ou laissèrent chacun suivre la sienne. Le peuple et ceux de la campagne continuèrent de se servir d'une langue composée de celtique et de latin, mais dans laquelle celui-ci l'emportoit assez pour qu'on la nommât langue romane. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premières races; et ce qui prouve qu'elle n'étoit parlée que par le peuple et les habitans de la campagne, c'est qu'elle étoit aussi nommée rustique ou provinciale par les Romains et par ceux qui leur succédèrent. Elle n'étoit point la langue latine pure des Romains, comme son nom sembleroit l'indiquer; elle ne l'empruntoit que de son origine, et nous voyons que les auteurs du roman d'Alexandre disent qu'ils l'ont traduit du latin en roman (*).

Il y avoit donc dans les Gaules, lorsque les Francs y entrèrent, trois langues vivantes : la latine, la celtique et la romane; et c'est de celle-ci, sans doute, que Sulpice Sévère, qui écrivoit au commencement du cinquième siècle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Postumien : *Tu verò vel celticè, vel, si mavis, gallicè loquere.* La langue, qu'il appeloit gallicane, devoit être la

(*) La verté de l'histoir' si com' li roix la fit
Un clers de Chateaudun, Lambert li corps l'écrit
Qui de latin la trest et en roman la mit.

même qui, dans la suite, fut nommée plus communément la romane; autrement il faudroit dire qu'il régnoit dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, et tel qu'il pouvoit se parler dans quelque canton de la Gaule, avant l'arrivée des Romains. Mais, quelque temps après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la romane et de la tudesque.

Celle-ci étoit la langue de la cour, et se nommoit aussi *franctheuch*, *théotiste*, *théotique* ou *thiois*. Mais, quoiqu'elle fût en règne sous les deux premières races, elle prenoit de jour en jour quelque chose du latin et du roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens mêmes firent sentir aux Francs la rudesse et la disette de leur langue. Leurs rois entreprirent de la polir; ils l'enrichirent de termes nouveaux. Ils s'aperçurent aussi qu'ils manquoient de caractères pour écrire leur langue naturelle, et pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours (*) et Aimoin (**) parlent de plusieurs ordonnances de Chilpéric, touchant la

(*) *Greg. Tur.*, lib. V, cap. XLIV.

(**) *Aim.*, lib. III, cap. XL.

langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet les quatre lettres grecques : O, Ψ, Z, N, c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoient Θ, Φ, X, Ω; et Fauchet prétend, sur la foi de Pithou et sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cents ans, que les caractères qui furent ajoutés à l'alphabet, étoient l'Ω des Grecs, le ח, le ט, le ז des Hébreux; c'est ce qui pourroit faire penser que ces caractères furent introduits dans le franctheuch, pour des sons qui lui étoient particuliers, et non pas pour le latin, à qui ses caractères suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que Chilpéric eût emprunté des caractères hébreux, si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa cour, et entr'autres un nommé Prisc, qui étoit dans la plus grande faveur auprès de ce prince.

En effet, il étoit nécessaire que les Francs, en enrichissant leur langue de termes et de sons nouveaux, empruntassent aussi les caractères qui en étoient les signes, ou qui manquoient à leur langue propre, dans quelqu'alphabet qu'ils se trouvassent. Il seroit à désirer aujourd'hui pour notre langue, qui est étudiée par tous les étrangers qui recherchent nos livres, que nous eussions enrichi notre alphabet des caractères qui nous manquent, sur-tout lorsque nous en con-

servons de superflus, ce qui fait que notre alphabet pèche à la fois par les deux contraires, la disette et la surabondance : ce seroit peut-être l'unique moyen de remédier aux défauts et aux bizarreries de notre orthographe, si chaque son avoit son caractère propre et particulier, et qu'il ne fût jamais possible de l'employer pour exprimer un autre son que celui auquel il auroit été destiné.

Les guerres continuelles dans lesquelles les rois furent engagés, suspendirent les soins qu'ils auroient pu donner aux lettres et à polir la langue. D'ailleurs, les Francs ayant trouvé les lois et tous les actes publics écrits en latin, et que les mystères de la religion se célébroient dans cette langue, ils la conservèrent pour les mêmes usages, sans l'étendre à celui de la vie commune; elle perdoit au contraire tous les jours, et les ecclésiastiques furent bientôt les seuls qui l'entendirent. Les langues romane et tudesque, tout imparfaites qu'elles étoient, l'emportèrent, et furent les seules en usage jusqu'au règne de Charlemagne.

FIN DU MÉMOIRE SUR LES LANGUES CELTIQUE ET FRANÇOISE.